

Zeitschrift: Annales fribourgeoises
Herausgeber: Société d'histoire du canton de Fribourg
Band: 2 (1914)
Heft: 1: i

Artikel: Loups et ours tués dans le canton de 1552 à 1564
Autor: Ducrest, F.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-817888>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LOUPS ET OURS TUÉS DANS LE CANTON DE 1552 A 1564

par F. DUCREST.

Dans le numéro 4 des *Annales*, à propos d'une chasse au loup à Corbières en 1809, nous disions que la présence d'animaux carnassiers dans notre pays était autrefois assez fréquente. En parcourant les comptes de nos Trésoriers d'Etat, nous avons trouvé, seulement pour la période de 1552 à 1564, plus de 100 loups et une douzaine d'ours et autant de sangliers abattus par les chasseurs pendant ce court laps de temps. Il faut y ajouter encore quelques cerfs, chevreuils et cygnes, etc. Voici ce que nous avons extrait de ces comptes copiés par le chanoine Fontaine.

1552.

À des chasseurs qui ont fait cadeau d'un cerf à Messeigneurs, l'ayant conduit depuis Estavayer	6 l. 3 s. 4 d. ¹
A ceux de Villarepos, pour un vieux loup	4 l.
A un homme de Bellegarde qui a tué un ours	6 l.
On fait donner une paire de culottes à Antoine Buchs et à son camarade qui ont tiré un ours, le vendredi 30 septembre.	
On fait donner une paire de culottes à un par- ticulier qui nous a apporté un chevreuil qu'il avait tiré.	

1553.

Au domestique du bailli d'Orbe et à celui de M. d'Agnères qui nous ont apporté deux che- vreuils, à chacun un écu d'honoraire	9 l.
---	------

¹ La livre valait 69 centimes; le sol ou le kreuzer, environ 3 centimes et demi. La somme de 6 liv. 3 sols 4 den. ferait donc environ 4 fr. 25; cela correspondrait à une somme d'environ 80 francs aujourd'hui.

Au domestique du bailli de Grandson qui nous a amené deux cerfs	1 l.
A ceux de Belfaux pour un loup tué	4 l.
Aux mêmes, encore pour un loup	4 l.
A Bertherli de Praroman pour deux jeunes loups	2 l.
Pour un jeune loup	1 l.
Pour cinq jeunes loups	2 l. 10 s.
A ceux de Surpierre pour un loup	4 l.
1554.	
A ceux d'Ependes qui ont pris deux loups	4 l.
A ceux de Rougemont pour cinq loups qu'ils ont pris	3 l.
1555.	
Au domestique d'un baillif qui nous apporta un chevreuil de la part de son maître	2 l.
A ceux du Gouggisberg qui ont pris un ours	4 l.
A d'autres qui ont tué un loup	4 l.
Pour cinq jeunes loups	5 l.
Pour deux jeunes ours	2 l.
Pour un vieux loup tué	4 l.
Pour trois jeunes loups	3 l.
Le jeudi 18 avril, on fait donner une paire de culottes et deux dicki ¹ à chacun des deux hommes du Gouggisberg qui ont pris 3 jeunes ours.	
Pour un jeune loup tué	1 l.
A un homme de Châtel pour un loup	4 l.
1556.	
A ceux de Châtel, pour 7 jeunes loups	7 l.
A un homme de Charmey, pour 4 petits loups	2 l.
A ceux de Corbières pour un gros ours	10 l.
A un homme du Gouggisberg qui nous apporta une patte d'ours	1 l. 1 s. 8 d.
Le mardi 23 septembre, on punit de 10 livres d'amende un nommé Marro, pour avoir brûlé au fils de Rudoz une trappe à prendre les ours.	

¹ Le dicki ou *dicken* était le $\frac{1}{3}$ de l'écu et valait 10 batz 2 sols, ou 1 fr 45, soit 28 à 30 francs d'aujourd'hui. La dénomination française de dicken était *teston*.

1557.

Honoraire au domestique de M. l'Avoyer qui nous a apporté un cygne	22 s. 4 d.
A Daniel Fornerod qui apporta un cygne	22 s. 6 d.
A l'amman de Planfayon qui apporta un chevreuil à Messeigneurs	4 l. 10 s.
Pour un vieux loup	4 l.
A ceux de La Roche qui ont pris deux ours	10 l.
A ceux de Combremont qui prirent deux loups	3 l.
A ceux de Schwarzenbourg qui prirent un ours	4 l. 10 s.
A Peter Boun de Bellegarde pour un gros ours qu'il a tué	10 l.
Pour un petit loup qu'on a apporté	10 s.

1558.

A ceux de Semsales qui ont pris cinq loups.	5 l.
---	------

1559.

Pour quatre petits loups	4 l.
A Jean Giller de Vuadens pour un vieux loup qu'il a tué	4 l.
A ceux de Nierlet les Bois qui apportèrent deux sangliers	4 l. 10 s.

1560.

A Jean Zwey qui a apporté un chevreuil à Messeigneurs	4 l. 10 s.
A ceux de Corbières pour six jeunes loups	6 l.
A un homme de Semsales pour un jeune loup	1 l.
A ceux de Châtel-St-Denis qui ont apporté quatre jeunes loups	4 l.

1561.

A ceux de Planfayon qui ont apporté un chevreuil	4 l. 10 s.
A d'autres paysans qui ont apporté un sanglier	5 l.
A ceux de Neirigue qui ont pris trois loups, pour leurs frais	3 l.
A un domestique qui a apporté un chevreuil	1 l. 2 s. 6 d.
Pour trois jeunes loups	3 l.

1562.

A ceux de Semsales pour six jeunes loups	6 l.
--	------

A ceux de Vaulruz pour un jeune loup	1 l.
A ceux de Belfaux pour un loup	4 l.

1563.

Au domestique du bailli de Rue qui nous a apporté un sanglier	3 l.
A ceux de Semsales pour 7 jeunes loups	3 l. 10 s.
A Jacques Dubas pour deux jeunes loups	2 l.

1564.

A ceux de Rue qui apportèrent un sanglier	4 l. 10 s.
A d'autres qui apportèrent un marcassin	2 l. 13 s. 8 d.
A ceux de Semsales de même	2 l. 5 s.
A ceux de Vaulruz pour une laie	4 l. 10 s.
Au domestique de Pierre Maillardoz qui apporta un sanglier	2 l. 5 s.
A Hans Manou pour 4 jeunes loups	4 l.
A ceux de Semsales pour 7 jeunes loups	7 l.
A ceux de Château d'Oex pour 2 jeunes loups	2 l.
A deux hommes qui apportèrent un sanglier	6 l.